



Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 646-6442

Québec, le 5 juin 2007

Monsieur Sébastien Desrochers
Service de la coordination et des orientations
Direction de la planification et de la coordination
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4e Avenue Ouest, Bureau A-313
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Projet de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles en Abitibi-témiscamingue

Questions complémentaires du 5 juin 2007 (n^{os} 1 à 4)

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le 18 juin prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions complémentaires du 5 juin 2007 adressées au
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (DQ5)**

1. Refuge biologique

- a. Selon le document *Les lignes directrices pour l'implantation des refuges biologiques rattachés à l'objectif sur le maintien de forêts mûres et surannées* (document déposé DB25, p. 3), les refuges biologiques sont considérés comme un outil complémentaire à la stratégie d'établissement du réseau des aires protégées. À quel type de catégorie de l'UICN correspondraient-ils?

- b. Selon le document *Les lignes directrices pour l'implantation des refuges biologiques rattachés à l'objectif sur le maintien de forêts mûres et surannées* (document déposé DB25, p. 15), les grandes aires protégées pourraient avoir un apport dans l'atteinte de la cible ultime en matière de conservation de forêts mûres et surannées. Cette cible correspond à un minimum de 33 % de la proportion historique de ces forêts au Québec.
 - i. En forêt boréale, ces forêts mûres et surannées correspondent à quel pourcentage du territoire?

 - ii. Comment cet objectif de 33% a-t-il été établi et par quels moyens serait-il atteint ?

2. Titres miniers

- a. En quelle année furent accordés les titres miniers couvrant le lac Bull Rock et ses environs, au sud de la réserve de biodiversité projeté du lac Opasatica ?

- b. En quelle année furent accordés les titres miniers dans les secteurs des lacs Ollier et Évain, au nord-est du lac Opasatica?

3. Classification du territoire

- a. La commission désire connaître la classification, par type de secteur (faunique, structurant, etc.) des territoires situés en périphérie des réserves de biodiversité projetées (incluant les monts Kanasuta et Kekeko). Prière de joindre carte et légende.

4. Possibilité forestière des propositions des participants

a. La commission désire connaître la possibilité forestière des agrandissements proposés par les participants lors de la deuxième partie de l'audience publique. Ces propositions d'agrandissement concernent les quatre projets de réserves de biodiversité.

i. En périphérie de la réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine :

1. Le secteur de la moraine d'Harricana tel qu'identifié dans le document déposé DA1, p. 31 avec une délimitation à l'est se juxtaposant au chemin de la Baie Carrière ;

2. Le secteur nord, c'est-à-dire une délimitation au nord par la route, à l'est par la rivière Thompson et à l'ouest par le ruisseau qui relie l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques au lac Fournière.

ii. En périphérie de la réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze :

1. Les peuplements de 70 ans et plus situés à proximité du lac du Vieux-Leblanc.

iii. En périphérie de la réserve de biodiversité projetée du lac Opasatica :

1. Secteur nord-est, c'est-à-dire une délimitation à l'ouest par la baie des Groseillers, au nord par la route 117, à l'est par la route 101 et au sud par la baie à l'Original ;

2. Secteur nord-ouest, c'est-à-dire une délimitation à l'ouest par la limite ontarienne, au nord par la route 117, à l'est et au sud par les limites de la réserve de biodiversité projeté ;

3. Secteur sud-ouest, tel qu'identifié dans le document déposé DA11, p. 8 et sur la carte fournie par le MRNF illustrant le secteur dénommé Bull Rock, au sud de la réserve de biodiversité projetée du lac Opasatica.

iv. En périphérie de la réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles :

1. Le secteur de la moraine d'Haricanna tel qu'identifié en partie dans le document déposé DA11, p. 28, en incluant également la moraine jusqu'à la limite sud de la réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine, c'est-à-dire en longeant le chemin de la Baie Carrière.

b. Pour chacune des propositions d'agrandissement, la commission désire connaître :

- i. À quel pourcentage de la possibilité forestière totale du CAAF de l'exploitant correspond la possibilité de l'agrandissement proposé. S'il s'avérait que plus d'un exploitant était concerné par une proposition, prière d'indiquer les mêmes informations pour chacun d'entre eux ;
- ii. L'équivalent des agrandissements proposés en terme de perte d'emplois.
- iii. L'équivalent en terme de semaines de production pour l'usine ou les usines de transformation qui recevraient le bois récolté. Indiquer la localisation des usines concernées.